



Communiqué de presse

#Artisanat #Apprentissage #Formation #Entreprises #TPE

Baromètre de l'artisanat

Apprentissage : la crise du coronavirus enrayera 3 années consécutives de hausse des effectifs

Paris, le 8 septembre 2020 – L'édition 2020 du baromètre ISM-MAAF de l'artisanat évalue l'impact de la crise du Coronavirus qui a durement touché les apprentis au même titre que les salariés. La pandémie est ainsi susceptible de venir ternir les bons résultats des années scolaires précédentes (effectifs en hausse de + 2 % en 2018-2019), même si les récentes mesures gouvernementales en faveur de l'apprentissage sont encourageantes pour les entreprises.

Pour la première fois, le baromètre analyse le taux d'emploi des apprentis qui est largement supérieur à celui des jeunes diplômés issus de la voie scolaire traditionnelle, ce qui constitue un avantage incontestable en cette période de crise.

Crise sanitaire : les apprentis touchés par les mêmes dispositions que les salariés

L'apprentissage est essentiel pour la transmission de savoir-faire : c'est par cette voie qu'une majorité de jeunes (52 %) est formée aux métiers de l'artisanat. La crise sanitaire est venue fragiliser les entreprises artisanales et, par conséquent, cette filière de formation en alternance. Ainsi, durant les mois de mars à juin, **la fermeture administrative de certaines activités a contraint près de 25 000 apprentis à cesser leur travail en entreprise**. Les activités de soins à la personne ont été les plus durement impactées : coiffure (17 000), soins de beauté (4 100), commerce de fleurs (3 100).

Marielle Vo-Van Liger, Directrice Marketing et Communication MAAF : « Ces dernières années, les politiques publiques et les campagnes de promotion de l'apprentissage ont permis de créer une véritable dynamique et de rendre attractive une formation qui était délaissée. Le contexte de crise qui touche de plein fouet le secteur de l'artisanat, premier pourvoyeur d'apprentis en France, nécessite que tous les efforts soient portés vers ces entreprises pour soutenir l'emploi des générations arrivant sur le marché du travail. Retrouver les baisses successives que nous avons connues au début des années 2010 (-13 % en 2012-2013) serait dramatique et il faudrait plusieurs années pour s'en relever. »

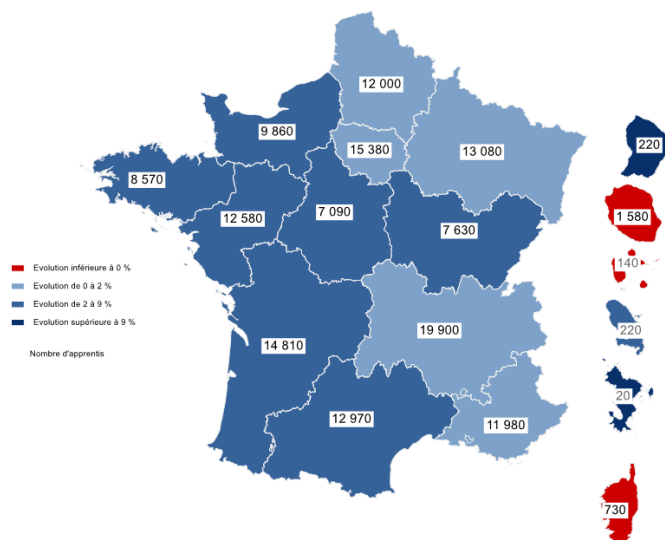
Une situation d'avant crise pourtant favorable

En 2018-2019, près de 150 000 apprentis se sont formés aux métiers de l'artisanat, un chiffre en hausse de 2 % par rapport à l'année précédente et cela pour la troisième année consécutive. Le secteur de l'artisanat conforte, encore une fois, sa place de premier employeur d'apprentis en France.

L'artisanat de l'alimentation est le seul secteur dont les effectifs ne progressent plus (-2 %). Il a atteint depuis plusieurs années un plateau contrairement aux autres secteurs qui conservent une marge de progression à l'instar du BTP (+3 %) et de la fabrication (+6 %).

Globalement, dans la France d'avant-crise, la dynamique est plus forte dans les régions de la moitié ouest du territoire. Dans le détail, les entrées en apprentissage progressent plus fortement dans la moitié ouest du territoire, notamment dans **les régions Pays de la Loire et Bretagne (+5 %).**

Évolution du nombre d'apprentis en 1^{ère} année par région entre 2017-2018 et 2018-2019



Un taux d'emploi de l'apprentissage quasi au double des formations scolaires

En pleine crise sanitaire et économique, les apprentis en sortie de formation peuvent compter sur un taux d'emploi (la chance d'accéder à un emploi dans les 7 mois suivant la sortie de formation) bien supérieur aux élèves formés par voie scolaire. Si la disparité tend à se réduire avec l'augmentation du niveau d'étude, au final, **un apprenti de l'artisanat ayant son Brevet Professionnel en poche a un taux d'emploi à 7 mois (83 %) bien supérieur à un élève sortant de BTS (68 %).**

A titre de comparaison et à niveau de formation identique, le taux d'emploi est de 84 % pour un apprenti ayant obtenu un diplôme de niveau BAC contre 48 % pour l'élève formé par voie scolaire. **Autre point positif : 60 % des apprentis sont embauchés en emploi à durée indéterminée (CDI) 7 mois après la fin de leur formation en apprentissage.**

Taux d'emploi 7 mois après la sortie de formation en fonction du niveau d'étude

	Apprentis de l'artisanat		Jeunes formés par voie scolaire	
	Avec diplôme	Sans diplôme	Avec diplôme	Sans diplôme
CAP	66%	44%	35%	20%
BP/ BAC Pro	83%	72%	51%	38%
BTS	78%	NS	68%	58%

Diplôme en poche, l'accès à l'emploi des ex-apprentis est facilité par le fait que près d'un sur deux (46%) est embauché par l'entreprise qui l'a formé. Quant aux secteurs d'activité, c'est celui du BTP où le **taux de maintien dans l'entreprise** est le plus élevé (52 %) suivi par le secteur des services (46 %).

Si à l'échelle nationale, le taux d'emploi des apprentis est de 68 %, il existe des disparités régionales. Les régions Pays de la Loire, Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté affichent un plus fort taux l'emploi (respectivement 80, 74 et 73 %). Ce dernier est moindre en Provence-Alpes-Côtes-d'Azur et dans les Hauts-de-France (59 %).

Catherine Elie, Directrice des études et du développement économique de l'ISM : « Les taux d'insertion dans la vie active sont toujours favorables aux jeunes formés par apprentissage (au moment de l'embauche, prime est toujours donnée par l'entreprise à l'expérience). Mais ils dépendent sans surprise du contexte économique local : ils sont ainsi généralement moins bons dans les territoires fragilisés, avec un taux de chômage important ou en

désindustrialisation. Dans certains territoires frontaliers (Franche-Comté, Alsace...), la mobilité interrégionale permet également de conforter les chances d'emploi. La conjoncture actuelle va sans doute détériorer les conditions d'accès à l'emploi. On sait que les précédentes crises ont eu un effet plus destructeur pour les non-diplômés. L'obtention du diplôme par les apprentis protège pour l'entrée dans la vie active, encore plus si l'on pousse son apprentissage jusqu'au BP ou au BTS. »

L'apprentissage, une orientation choisie et une possibilité de reconversion

La grande majorité (54 %) des effectifs d'apprentis entrant en CAP provient du collège. 13 % sont déjà diplômés de l'enseignement professionnel (ils sont déjà détenteurs d'un CAP, d'un Bac Pro) ou de l'enseignement général et complètent leur formation. Les 33 autres pourcents sont des apprentis en reconversion qui s'inscrivent dans le cadre d'un parcours dit de 2^e chance, après avoir décroché du lycée, de l'université ; certains viennent également du monde de l'emploi et reprennent leurs études). Parmi les apprentis en reconversion, 56 % sont issus de l'enseignement professionnel et 29 % de l'enseignement général et technologique.

Autre point notable : la diversité des parcours d'entrée en apprentissage. Si les jeunes démarrent majoritairement la préparation d'un métier avant 18 ans, **l'apprentissage s'ouvre désormais aux plus de 26 ans : 1 600 apprentis ont fait ainsi leur rentrée (+25 % par rapport à l'année dernière).**

Pour plus de résultats, recevez l'étude complète sur simple demande par mail

Méthodologie de l'étude

Le baromètre tire sa source principale du système d'information sur la formation des apprentis (SIFA), piloté par la DEPP en 2006. SIFA offre une photographie de la situation des apprentis au 31 décembre de chaque année, sous l'angle de la « formation ». Les données collectées permettent de caractériser le profil des apprentis, des formations suivies et de l'entreprise d'accueil. Le système s'appuie sur une remontée statistique des CFA avec un taux de réponse de près de 100 %. L'analyse porte sur les apprentis, en formation au cours de l'année scolaire 2016-17, et employés dans des entreprises artisanales de moins de 20 salariés.

A propos de MAAF

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui plus de 790 000 clients professionnels. www.maaf.fr

A propos de l'Institut Supérieur des Métiers

Centre national de ressources sur l'artisanat et la petite entreprise, l'ISM conduit une activité d'observation statistique, de veille et d'études sur l'artisanat et la petite entreprise. Il publie régulièrement des Tableaux Economiques des secteurs de proximité. L'ISM assure également une mission de formation des élus socio-professionnels.

Contact presse : Agence CorioLink

Candice Piekacz - Tél. : 06 71 38 53 15 - Email : candice.piekacz@coriolink.com